



COMPTE-RENDU SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 29 septembre 2022.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 30 juin 2022

Démission d'un Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal est informé de la décision de Madame CINTAS Marie-Rose de se démettre de son poste d'Adjointe au Maire. Néanmoins, elle souhaite poursuivre son engagement au service des Guénangeois en maintenant son mandat en tant que Conseillère Municipale.

Décision modificative n°1

D'inscrire les crédits nécessaires suite aux annonces du gouvernement concernant la majoration du point d'indice pour la fonction publique à compter du 1^{er} juillet 2022.

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
		Crédits ouverts	Crédits réduits			
012.64111 012.64131	Suite aux annonces du gouvernement, majoration du point d'indice pour la fonction publique prenant effet au 1er juillet 2022.	150 000,00 €				
023.023.01 (ordre)	Virement à la section d'investissement		150 000,00 €			
TOTAL		0,00 €		TOTAL		
				0,00 €		

INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
		Crédits ouverts	Crédits réduits			Crédits réduits
2313.145	Projet centre équestre		75 000,00 €	021.021.01 (ordre)	Virement de la section d'exploitation	150 000,00 €
2315.146	Projet MAPA		75 000,00 €			
TOTAL			150 000,00 €	TOTAL		150 000,00 €

Marché public d'éclairage extérieur

De lancer un marché public de faible montant (de moins de 50 000 € TTC) dont le but serait de remplacer les systèmes d'éclairages actuels des candélabres les plus énergivore par des supports à LED. Il sera question du changement de tête de candélabres par des supports à LED.

Rabaissement de trottoir - Accord rue des Tilleuls

D'émettre un titre de recettes à hauteur de 2 500 € TTC en direction de Monsieur Joseph LENFANT pour les travaux situés au 5B rue des Tilleuls à Guénange. Ces travaux font suite au permis construire N°05726921N00012.

Taxe d'aménagement - Modifications

- Supprimer les exonérations facultatives totales, concernant les logements d'habitations et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (Logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI- Prêts Locatifs d'Intégration qui sont exonérés de plein droit, et celles concernant les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- Supprimer les exonérations facultatives partielles concernant les locaux à usage industriel et leurs annexes
- Maintenir un taux communal de 5% sur l'ensemble du territoire de la Commune
- D'exonérer en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme partielle dans la limite de 40% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un Prêt à Taux Zéro)
- De maintenir partiellement en application de l'article L331-9, 8° du code de l'urbanisme dans la limite de 50% de leur surface, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel d'une surface inférieure ou égale à 20 m² soumis à déclaration préalable

Rétrocession des espaces communs, équipements et voirie du lotissement Cœur de Ville - Tranche 3

- De procéder à la rétrocession de tous les espaces communs, équipements et voiries du lotissement « cœur de ville » tranche 3 et d'incorporer l'ensemble des parcelles ci-après dans le domaine public communal.

Section	Parcelle	Contenance
18	547	89ca
18	548	3a40ca
18	549	2a58ca
18	550	9a67ca
18	552	5a55ca
18	565	32a18ca
SUPERFICIE TOTALE		54a27ca

- De faire appel aux services de Maître Benoit HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse pour inscrire au livre foncier au nom de la commune de Guénange l'ensemble de parcelles.

Accroissement temporaire d'activité

De recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint au directeur des services techniques pour une durée hebdomadaire de services à temps complet ;

Contrat d'apprentissage

De conclure pour l'année scolaire 2022/2023 le contrat d'apprentissage suivant :

Service(s)	Nombre de poste(s)	Diplôme(s) préparé(s)	Durée(s) de formation
Direction Générale	1	Master 2 Droit des Collectivités Territoriales et Coopération Transfrontalière	1 an

Modification du tableau des effectifs

- De modifier le poste de catégorie A à temps complet créé lors de la séance du 25 mai 2022 dans la filière administrative est transféré dans la filière technique au grade d'ingénieur principal, pour permettre le détachement du nouveau Directeur Général des Services.
- De créer dans la FILIERE ADMINISTRATIVE :
 - Un poste de rédacteur à temps complet
 - Deux postes d'adjoint administratif à temps complet
- De créer dans la FILIERE TECHNIQUE :
 - Un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet

ANNEXES - ETAT DU PERSONNEL LISTE DES EMPLOIS PERMANENT				
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Poste à créer
EMPLOI FONCTIONNEL		1	1	
- Directeur Général des Services des communes 2000 à 10000 habitants		1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE		21	17	
- Attaché principal	A	1	0	
- Attaché	A	3	3	
- Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	1	
- Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	
- Rédacteur	B	1	1	1
- Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	7	6	
- Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	2	
- Adjoint administratif principal de 2ème classe à TNC	C	2	1	
- Adjoint administratif	C	3	3	2
FILIERE TECHNIQUE		36	31	
- ingénieur principal	A	1	0	
- Ingénieur	A	1	1	
- technicien ppal 2 cl	B	0	0	1
- Agent de maîtrise principal	C	4	4	
- Agent de maîtrise	C	2	1	
- Agent de maîtrise ASEM	C	2	2	
- Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	4	
- Adjoint technique principal de 2ème classe	C	9	8	
- Adjoint technique principal de 2ème classe à TNC	C	2	2	
- Adjoint technique	C	7	6	
- Adjoint technique à TNC	C	4	3	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		7	6	
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe	C	3	3	
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe à TNC	C	1	1	
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe à TNC	C	3	2	
FILIERE CULTURELLE		4	2	
- Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe	C	1	0	
- Adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe	C	2	2	
- Adjoint du patrimoine	C	1	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE		7	5	
- Chef de service de police principal de 1ère classe	B	1	1	
- Brigadier Chef Principal	C	2	1	
- Gardien-Brigadier	C	4	3	
FILIERE ANIMATION		13	11	
- Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	1	
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3	3	
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe à TNC	C	2	2	
- Adjoint d'animation	C	3	2	
- Adjoint d'animation à TNC	C	4	3	
TOTAL GENERAL		89	73	3
CREATIONS D'EMPLOIS		SUPPRESSION D'EMPLOIS	SOLDE	

A 24 VOIX POUR 4 ABSTENTIONS

Modification composition commissions municipales et associations

D'opérer les modifications de composition au sein des commissions municipales suivantes :

- Madame ROSER Jennifer intègre la Vice-Présidence de la commission municipale « Culture et Communication », en lieu et place de Madame CINTAS Marie-Rose,
- Madame BONAN Mathilde intègre la Vice-Présidence de la commission municipale « Vie Scolaire », en lieu et place de Madame ROSER Jennifer,
- Monsieur ROTUREAU Anthony et Madame CINTAS Marie-Rose intègrent la commission municipale « Sécurité Accessibilité » et Madame DANOVARO Martine la quitte,
- Monsieur EHRHARDT Vincent intègre le Syndicat Intercommunal de la Région de Guénange de l'Eau et de l'Assainissement, en lieu et place de Madame BONAN Mathilde,
- Madame BONAN Mathilde quitte la commission « Travaux - Urbanisme »,
- Madame CINTAS Marie-Rose et Madame DANOVARO Martine intègre la commission « Jeunesse - Sport » en lieu en place de Madame CHAMPION Sophie et Monsieur ROTUREAU Anthony.

A 24 VOTES POUR 4 VOTES BLANC

Election d'un nouvel Adjoint au Maire

De proclamer à scrutin secret à la majorité absolue Madame BONAN Mathilde Adjointe au Maire.

A 24 VOIX POUR 4 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

Perspectives d'avenir pour la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées

- De déclasser les immeubles utilisés pour la gestion de la maison de retraite « Les Glycines » et de les déclarer dépendances du domaine privé de la commune,
- D'autoriser le Maire à engager une procédure de cession et de consultation avec un futur propriétaire gestionnaire, devant Notaire au mieux des intérêts de la commune et des résidents,
- D'autoriser le Maire à faire connaître à THERAS SANTE l'intention de la commune de mettre fin à la convention, dans le respect du délai de prévenance de 6 mois minimum.

Le Maire,
Pierre TACCONI

